



**GRENOBLE - ALPES**  
**MÉTROPOLITAIN**

Tarifs MAJ le 14/01/2015

TARIFS EAU / ASSAINISSEMENT 2016  
**VARCES**



DETAIL DES REDEVANCES	MONTANTS HT €/M3	TVA	MONTANTS TTC €/M3	MODALITES D'APPLICATION
<b>PARTIES PROPORTIONNELLES</b>				
<i>SERVICE DE L'EAU</i>				
Consommation EDGA	0,4096	5,50%	0,4321	(4)
Surtaxe Métropole Ville de Varcès	0,4278	5,50%	0,4513	
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau RMC*	0,0578	5,50%	0,0610	(2)
<b>Sous Total Eau</b>	<b>0,8952</b>		<b>0,9444</b>	
<i>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</i>				
Assainissement collectif - METRO	1,1219	10,00%	1,2341	(1) (3)
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau RMC*	0,1600	10,00%	0,1760	(2)
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau RMC*	0,2900	5,50%	0,3060	(2)
* Rhône Méditerranée Corse				
<b>Sous Total Assainissement</b>	<b>1,5719</b>		<b>1,7160</b>	
<b>PRIX TOTAL M3</b>	<b>2,4671</b>		<b>2,6605 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	
<b>PARTS FIXES</b>				
	€/ semestre		€/ semestre	
Prime fixe - METRO	3,50	10,00%	3,85	(1)
Abonnement	9,00	5,50%	9,50	(4)
Location et entretien du compteur (diam 10,12,15) *	10,60	5,50%	11,18	(4)
* Tarifs loc compteurs radioéquipés et gros diamètres en bas de page				
<b>PRIX TOTAL Parts Fixes</b>	<b>23,10</b>		<b>24,53 €/ semestre TTC</b>	

Frais d'accès au service : (TVA 10 %)

	1er abonnement au sein de la métropole	Réabonnement au sein de la métropole	Abt provisoire Propriétaire pour tvx avec déplact	
Tarif Normal	44,00 €	33,00 €	38,50 €	T.T.C.
Tarif "Social" (bénéficiaires Allocation Logement)	33,00 €	27,50 €		T.T.C.

Frais d'intervention / de déplacement / d'enquête / de relève exceptionnelle de compteur : (TVA de 20 %)

45,00 € T.T.C.

Frais ouverture / fermeture de branchement : (TVA 20 %)

52,20 € T.T.C.

Frais de mise en demeure (non assujetti à la TVA)

abonnés domestiques, collectifs et publics : 10,00 €  
abonnés professionnels : 40,00 €

**Pénalités :** (non assujetti à TVA)

Accès compteur refusé :	300,00 €	Compteur monté à l'envers :	500,00 €
Rupture plomb, cache ou scellés :	200,00 €	Installation non conforme :	500,00 €
Piquage sans compteur :	500,00 €	Dépose compteur faite par l'intéressé :	500,00 €
Utilisation eau sur voie publique sans compteur ni autorisation sur prise ou PI :	500,00 €	Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinets de prise ou de robinets de vanne :	200,00 €

Gel ou détérioration de compteurs : (TVA 10 %)

	Ø = 15 ou 20	Ø = 25	Ø = 30	Ø = 40	Ø = 50	
sans tête émettrice	130,35 €	245,85 €	260,15 €	424,60 €	752,40 €	T.T.C.
avec tête émettrice	197,45 €	315,15 €	320,10 €	486,75 €	923,45 €	T.T.C.

Perte ou non restitution cols de cygne : (TVA 20 %)

Ø = 15	entre 15 et 40	Ø > 40	
314,40 €	865,20 €	895,20 €	T.T.C.

Étalonnage compteurs : (TVA 20 %)

Ø = 12-15-20	Ø = 25-30-40	Ø = 50	
152,40 €	177,00 €	197,40 €	T.T.C.

Avance sur consommation : (non assujetti à TVA)

Abonnements temporaires : travaux et constructions immobilières, aménagements de ZAC, manifestations culturelles, sportives, commerciales, foraines	1 235,00 €
---	------------

**Modalités d'application :**

- (1) Tarifs fixés par délibération du Conseil Communal (Métro) en date du 18/12/2015. Elles constituent la rémunération de la SPL Eau de Grenoble Alpes qui a en charge la mission de service public de l'eau.
- (2) Ces redevances s'appliquent pour toute facture émise dès le nouveau tarif connu. Elles sont reversées à l'Agence de l'Eau, établissement public d'Etat qui aide financièrement les communes à s'équiper dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Cette redevance intègre depuis le 01/01/05 la redevance FNDAE.
- (3) Ces redevances s'appliquent selon le principe du prorata temporis. Elles sont reversées à la METRO, responsable de la collecte des eaux usées au niveau intercommunal et exploite la station d'épuration et les ouvrages de collecte.
- (4) Ces redevances se facturent d'avance au dernier prix connu et selon la règle du prorata temporis. Tarifs fixés par délibération en date du 18/12/2015. Elles constituent également la rémunération de la SP EDGA

Location semestrielle Compteurs de diamètre supérieur à 15 mm SANS tête émettrice : montants H.T. (TVA 5,5 %)	Ø = 20	17,08 €	Ø = 60	135,66 €
	Ø = 25	17,08 €	Ø = 80	201,11 €
	Ø = 30	38,87 €	Ø = 100	311,78 €
	Ø = 40	38,87 €	Ø = 150	323,44 €
	Ø = 50	135,66 €		
Location semestrielle Compteurs de diamètre supérieur à 15 mm AVEC tête émettrice : montants H.T. (TVA 5,5 %)	Ø = 20	31,00 €	Ø = 60	225,00 €
	Ø = 25	31,00 €	Ø = 80	467,50 €
	Ø = 30	55,50 €	Ø = 100	655,00 €
	Ø = 40	55,50 €	Ø = 150	679,50 €
	Ø = 50	225,00 €		